

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 septembre 2017

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-sept le vingt-sept septembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET :

**LE KIOSQUE –
APPROBATION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE
L'ASSOCIATION LES
RESTOS DU COEUR
ET LA VILLE DES
LILAS DANS LE
CADRE DU DISPOSITIF
« AGIS T'ES JEUNE »
ET AUTORISATION
DONNEE A MONSIEUR
LE MAIRE DE SIGNER
LADITE CONVENTION.**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Christophe PAQUIS, Sandie VESVRE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Malika DJERBOUA, Guillaume ROUSSEAU, Isabelle DELORD, Guillaume LAFEUILLE, Marlène UZAN, Liliane GAUDUBOIS, Patrick CARROUER, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Jean DESLANDES, Delphine PUPIER, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Camille FALQUE par Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS par Claude ERMOGENI, Narcisse NGAKA par Lionel BENHAROUS, Gérard MESLIN par Patrick CARROUER, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Malika DJERBOUA, Manuel ZACKLAD par Delphine PUPIER, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Frédérique SMADJA par Sandie VESVRE, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENTS :

Christophe RINGUET,

SECRETAIRE : Johanna BERREBI

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170929-D126-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

OBJET : LE KIOSQUE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION LES RESTOS DU CŒUR ET LA VILLE DES LILAS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « AGIS T'ES JEUNE » ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 4 février 2015 approuvant la mise en place un dispositif d'aide à la réalisation d'un projet personnel en échange d'heures de bénévolat sous forme de l'attribution de bourses,

CONSIDERANT que la ville souhaite favoriser l'engagement solidaire des jeunes et que le Kiosque souhaite proposer un appel à projet Agis t'es jeune pour l'attribution de neuf bourses en échange de bénévolat solidaire en 2017,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir une convention entre la commune des Lilas et l'association les Restos du coeur,

VU le budget communal,

VU le rapport du représentant légal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le projet de convention ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat entre la commune des lilas et l'association les Restos du coeur portant sur les modalités d'accueil des jeunes du dispositif Agis t'es Jeune aux restos du cœur,

ARTICLE 2 : PRECISE que le terme de cette convention est fixée au 31 décembre 2017,

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention,

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise, à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et aux intéressés et affichée en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **29 SEP. 2017**
- et de son affichage le **03 OCT. 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170929-D126-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

Délibération votée par :

34 Voix pour

Voix contre

Abstentions

Pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170929-D126-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

